

COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal du mercredi 19 juillet 2017

Présents : Raymond BONNEFILLE, Sonia STENGEL, Josiane GRANET, Jean-Claude MANCHON, Max GALLON (arrivé au point 4), Julien GAUCHARD

Absents excusés : Emmanuel OREAL Jérôme FRERY Chloé GATHELIER

Date de convocation : 13 juillet 2017

Secrétaire de séance : Jean-Claude MANCHON

Début de la séance : 20h30

ORDRE DU JOUR :

1) Maintien ou suppression d'un poste d'adjoint au maire :

Suite à la démission d'un adjoint, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite ou non maintenir le poste correspondant.

Le conseil municipal à la majorité décide de maintenir le poste vacant d'adjoint et donc de maintenir au nombre de trois, les postes d'adjoint au sein du conseil municipal.

Résultat du vote : 4 voix Pour / 1 abstention.

Josiane Granet précise qu'elle s'est abstenue car elle n'a pas accepté la façon dont Emmanuel Oréal a été obligé de démissionner de son poste d'adjoint.

2) Election d'un adjoint au maire

Etant donné le point 1, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'élection d'un adjoint. Monsieur Julien Gauchard se présente et il est le seul candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Election du deuxième adjoint : résultat du premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 05

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 01

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 04

Majorité absolue : 03

A obtenu :

- Monsieur Julien Gauchard : 4 (quatre) voix

Monsieur Julien Gauchard, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint au maire.

3) Réhabilitation de l'église : ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle les éléments financiers de ce dossier :

Coût des travaux : 400 000,00 € TTC

TVA récupérable / Subvention DETR : 101 000,00 € / Région : 66 000,00 € / Département : en attente.

Les subventions arrivent un an après la fin des travaux. Il faudrait ouvrir une ligne de trésorerie de 400 000 € auprès du Crédit Agricole.

Approuvé à l'unanimité

4) Achat d'un véhicule utilitaire électrique

Le maire rappelle que les crédits correspondants ont été prévus au budget à hauteur de 22 000,00 €. Il ajoute qu'il est possible de percevoir une enveloppe parlementaire du sénateur Simon Sutour à hauteur de 5 000 €.

Il indique les prix d'achat obtenus après déduction des primes et de la subvention :

- Renault Kangoo ZE : 9 231 €
- Citroën Berlingo : 11 988,36 €

Le conseil municipal approuve à la majorité l'achat d'un véhicule utilitaire électrique

Résultat du vote : Pour : 5 / Contre : 1

Le conseil municipal approuve à la majorité l'achat d'un Kangoo ZE.

Résultat du vote : Pour : 5 / Abstention : 1

5) Dénomination des rues (complément)

Deux rues restent à nommer sur la commune. A l'unanimité le conseil municipal choisit les dénominations suivantes :

- Impasse du Grès (impasse à partir du chemin de Coucarière)
- Rue des vignes (tronçon RD 218 à partir de la RD 218 jusqu'à la rue de l'ancienne église)

6) Création d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles

Le maire indique à l'assemblée que le département du Gard a déterminé un certain nombre de zones sensibles sur lesquelles le Département peut préempter. Les communes peuvent avoir ce mode de droit de préemption.

Approuvé à l'unanimité

7) Subventions aux associations – exercice 2017

Le maire rappelle à l'assemblée que la ligne budgétaire pour l'attribution des subventions aux associations est de 3 000 €. Il présente ensuite au conseil municipal les demandes de subventions reçues pour l'exercice 2017 :

- Les Agités du Local (1 000,00 €)
- Tertulia Production dans le cadre du festival du cinéma belge (500,00 €)
- Les Galines de Berbezet (500,00 €) + du grillage
- La société communale de chasse (3 000,00 €)
- De quoi on se mêle ? (montant non précisé)
- L'association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre de l'école Ste Anne (montant non précisé)
- Les Restos du Cœur : (montant non précisé)
- Belvezet Loisirs Sports et Nature : cette association ne demande pas de subvention mais l'acquisition par la commune d'une armoire installée au 1^{er} étage de la salle polyvalente destinée au rangement du matériel et des accessoires utilisés pour ses activités.

Il rappelle également à l'assemblée :

- l'attribution d'une subvention de 200,00 € allouée à Radio Fuze par délibération n° 021/2017 du 24 février 2017
- le financement de 600,00 € d'un concert et la prise en charge d'un apéritif lors d'une manifestation organisée par l'association « De quoi on se mêle » le 15 juillet 2017.

Le conseil municipal à la majorité attribue les subventions suivantes :

- Les Restos du cœur : 200,00 €
- Ligue contre le cancer : 200,00 €
- Tertulia Production (festival du cinéma belge) : 500,00 €
- Les agités du local : 500,00 €
- Les Galines de Berbezet : 200,00 €
- L'association des parents d'élèves de l'enseignement libre de l'école Ste Anne à Uzès : 200,00 €
- Belvezet Loisirs Sports et Nature : la commune répond favorablement à la demande de l'association et procédera à l'acquisition d'une armoire fermant à clé qui sera laissée à leur

disposition au 1^{er} étage de la salle polyvalente et dont le montant est estimé à environ 400,00 €.

Le conseil municipal précise qu'à partir de l'exercice 2018, l'attribution des subventions se fera à partir de projets définis présentés par les associations.

Résultat du vote : Pour : 5 / Contre : 1

8) Litige Depasse : autorisation donnée au Cabinet Margall de défendre la commune

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune est convoquée à une audience devant le tribunal correctionnel le 4 octobre prochain. Il s'agit d'autoriser Maître Margall à défendre la commune dans cette instance. Il indique que M. Depasse lui a adressé deux courriers dans lesquels il propose d'annuler toutes les procédures contre la commune si la commune retire également les poursuites à son encontre. Le cabinet Margall a été avisé de ces courriers. Le maire indique que la commune peut de toute façon annuler toute procédure de son côté.

Sonia Stengel indique que c'est le procureur qui a décidé cette procédure et que la commune est elle-même en litige avec Margall.

A la majorité l'autorisation est donnée au Cabinet Margall de défendre la commune.

Résultat du vote : Pour : 3 / Contre : 2 / Abstention : 1

Julien Gauchard justifie son vote contre, par une demande de différer.

9) Révision du bail de l'aérodrome : approbation de la convention d'honoraires de Maître Mahistre

Le loyer actuel de l'aéro-club est de 1,50 € par an. Le bail qui a été signé pose un certain nombre de questions et la commune souhaite le modifier. Les obligations sont à la charge du propriétaire et le preneur n'en a aucune. Le maire propose de mandater un avocat pour que ce dossier soit traité. Le conseil municipal approuve à la majorité la convention d'honoraire de Maître Mahistre. Cette avocate est correspondante de notre assureur Groupama.

Résultat du vote : Pour : 5 / Abstention : 1

10) Restructuration de l'Arbousier : approbation du contrat d'architecte pour travaux sur existants de Madame Tiffany Larroze

Le maire propose d'engager un autre architecte pour qu'elle nous propose plusieurs variantes. Mme Larroze est à l'origine d'un autre café de pays dans la zone. Ses honoraires sont de 9% HT du montant des travaux. A l'unanimité le conseil municipal approuve le contrat de Mme Larroze.

11) Questions et informations diverses

Néant

Fin du conseil à 21h55

Le secrétaire de séance, Jean-Claude MANCHON